

2016 / 2019

PROJET D'ETABLISSEMENT :

Vivre ensemble au collège Berthelot

Collège Marcellin Berthelot

21, rue de Vincennes 93100 Montreuil

01 48 57 08 01

Mèl : ce.0931210k@ac-creteil.fr

Introduction

Elaboré durant l'année scolaire 2014-2015 avant sa finalisation au cours de l'année scolaire 2015-2016, ce projet d'établissement s'appuie sur un diagnostic partagé établi par un groupe de pilotage constitué autour de l'équipe de direction du collège. C'est au sein de ce groupe que la problématique dont découle l'ensemble des axes et des objectifs qui forment l'ossature de ce projet a été arrêtée.

La définition des actions a été confiée à l'ensemble des professeurs réunis en plénière.

Ce projet d'établissement est donc le produit d'une **réflexion collective**.

Conçus comme une réponse à la problématique arrêtée par le groupe de pilotage chargé du projet d'établissement, les axes, les objectifs et les actions décrits ci-après tentent tous de répondre à cette question : **« comment prendre efficacement en charge, sur le plan pédagogique et éducatif, l'hétérogénéité particulièrement marquée de notre public ? »**

Parce que l'établissement ancre nécessairement son action dans un cadre départemental, académique et national, ce projet assume :

- Les priorités de **l'académie de Créteil**. Prenant en compte la richesse et le défi que représentent la diversité des situations et la jeunesse d'une population constituée à 36,4% de moins de 26 ans, le projet académique a été élaboré autour de trois axes : la réussite, l'équité et la solidarité.
- Les priorités nationales telles que définies par la loi d'orientation et de programmation **du 8 juillet 2013** pour la refondation de l'École de la République et par la réforme du collège mise en œuvre à compter de la rentrée 2016.

A ce titre, ce projet d'établissement participe au développement « d'une école **juste, exigeante et inclusive** permettant l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités ».

En outre, la création d'un service public du numérique éducatif doit permettre à notre établissement d'inscrire son action dans « l'ère du numérique ». Il s'agira notamment d'apporter aux élèves une véritable éducation aux médias afin de les sensibiliser aux enjeux sociétaux et de connaissance qui sont liés à leur usage et de faire du numérique un outil permanent au service de nos pratiques pédagogiques.

Enfin, l'école refondée assume pleinement sa mission éducatrice.

Le projet d'établissement concourt à la transmission des valeurs de la République qui sont la condition de notre capacité à **vivre ensemble**.

Table des matières

AXE 1 - PERMETTRE LA RÉUSSITE SCOLAIRE DE TOUS LES ÉLÈVES

1.1. PERMETTRE A CHAQUE ELEVE DE PROGRESSER A SON RYTHME.....	P.1
Le cycle 3 : cycle de consolidation	
1.1.1. La liaison CM2 – 6^{ème}	P.1
1.1.2. L'entrée en 6^{ème}: Mettre en place les conditions d'une intégration réussie.....	P.1
1.1.3. Apporter une attention particulière aux élèves les plus en difficulté dès la 6^{ème}	P.2
1.1.3.1. Le P.P.R.E. Passerelle.....	P.2
1.1.3.2. L'aide aux devoirs et l'aide méthodologique.....	P.2
1.2. FAVORISER LES PARCOURS INDIVIDUALISES.....	P.3
Le cycle 4 : cycle d'approfondissement	
1.2.1. Généraliser les Programmes Personnalisés de Réussite Educative (P.P.R.E.) à l'ensemble des niveaux.....	P.3
1.2.2. Développer le tutorat pédagogique et éducatif.....	P.3
1.2.3. L'UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS).....	P.4
1.3. DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES POUR ACQUERIR OU RETROUVER LE GOUT DU TRAVAIL PERSONNEL :.....	P.6
1.3.1. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.).....	P.7
1.3.2. Permettre un accompagnement personnalisé de tous les élèves.....	P.7
1.3.3. Développer l'usage pédagogique des nouvelles technologies pour permettre une meilleure différenciation pédagogique.....	P.7
1.4. LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE.....	P.8
1.4.1. Le groupe " Horizon " : un projet innovant pour lutter contre le décrochage scolaire.....	P.8
1.5. INSTALLER LES CONDITIONS PERMETTANT UNE EVALUATION POSITIVE DE TOUS LES ELEVES.....	P.9
1.5.1. Mieux valoriser les progrès et les réussites.....	P.10
1.6. CONDUIRE LE MAXIMUM D'ELEVES VERS LE DNB EN REDUISANT LES ECARTS AU TAUX DE REUSSITE GENERALE DES PCS DEFAVORISEES.....	P.10
1.7. Permettre à chacun d'obtenir une orientation choisie.....	P.11
1.7.1. Le parcours Avenir.....	P.11
1.7.1.1. Des mesures pour les 6^{èmes}	P. 11
1.7.1.2. Des mesures pour les 5^{èmes}	P. 12
1.7.1.3. Des mesures pour les 4^{èmes}	P. 13
1.7.1.4. Des mesures pour les 3^{èmes}	P. 13
1.8. Permettre l'émergence de pratiques pédagogiques innovantes.....	P. 13

AXE 2 - ETABLIR DES LIENS RENFORCES AVEC L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À L'OUVERTURE CULTURELLE DE NOS ELEVES

2.1. FAVORISER L'OUVERTURE CULTURELLE DE TOUS LES ELEVES.....	P. 14
2.1.1. Penser un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves.....	P. 14
2.1.2. Permettre à chaque élève de fréquenter le C.D.I. et de s'initier à la recherche documentaire.....	P. 14
2.1.3. Permettre aux élèves de fréquenter des lieux de culture : faciliter les sorties au musée, au théâtre et au cinéma.....	P.15
2.1.4. Permettre aux élèves de rencontrer des acteurs de la vie culturelle notamment à l'aide des projets Art et Culture soutenus par le Conseil Départemental de Seine-Saint- Denis.....	P.15
2.1.5 Développer des pratiques culturelles à l'intérieur du collège.....	P.16
2.2. Conforter le pôle d'excellence linguistique.....	P.16
2.2.1. Maintenir une offre diversifiée de langues vivantes : bilangue dès la 6^{ème}, langue rare dès la 5^{ème}.....	P.16
2.2.2. Permettre l'apprentissage des langues anciennes (Latin et Grec) au plus grand nombre.....	P.16
2.2.3. Encourager l'organisation de séjours pédagogiques à l'étranger et en France (objectifs linguistiques, culturels, sportifs et scientifiques).....	P.17
2.3. SOUTENIR ET DEVELOPPER L'E3D (DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE)..	P.17
AXE 3 – FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE À LA RÉUSSITE DE TOUS ET À L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL.....	P.18

3.1. PERMETTRE L'EMERGENCE D'UNE IDENTITE D'ETABLISSEMENT COMMUNE ET PARTAGEE....	P.18
3.1.1. LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET SON CONTRAT D'OBJECTIFS.....	P.18
3.1.2. ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT.....	P.18
3.1.2.1 LES OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICACE ENTRE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ADAPTEE AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES	P.18
3.1.2.2. CREATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE : LOGO ET SLOGAN PERSONNALISES.....	P.19
3.1.2.3. MODERNISER LE SITE INTERNET.....	P.19
3.1.2.4. FAVORISER LES ECHANGES PAR COURRIELS ET /OU SMS.....	P.19
3.1.2.5. UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX.....	P.19
3.1.3. ASSOCIER PLUS ETROITEMENT TOUS LES PARENTS A LA REUSSITE DE LEURS ENFANTS.....	P.20
3.2 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SANTE ET DE CITOYENNETE.....	P.21

3.2.1. EDUQUER A LA CITOYENNETE.....	P.21
3.2.1.1. La transmission des valeurs de la République.....	P.21
3.2.1.2. L'éducation aux médias et à l'information.....	P.21
3.2.1.3. La formation à la sécurité routière (ASSR).....	P.22
3.2.1.4. Le respect des locaux et des personnels.....	P.22
3.2.2 EDUQUER A LA SANTE.....	P.23
3.2.2.1. L'éducation à la sexualité.....	P.23
3.2.2.2. La prévention des conduites addictives.....	P.23
3.2.2.3. LA MISE EN EN ŒUVRE D'UNE EDUCATION NUTRITIONNELLE.....	P.23
3.2.2.4. LA PROMOTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUS : L'ASSOCIATION SPORTIVE (A.S.).....	P.24
3.3. LE PROJET VIE SCOLAIRE : PERMETTRE AUX ELEVES DE S'INVESTIR DANS LEUR VIE SCOLAIRE.....	P.24
3.3.1 LUTTER CONTRE LES RETARDS ET L'ABSENTEISME.....	P.25
3.3.2. LUTTER CONTRE LES INCIVILITES.....	P.25
3.3.2.1. Répondre de manière éducative, collective et concertée aux manquements au règlement intérieur.....	P.25
3.3.3. FAVORISER LES MESURES DE RESPONSABILISATION.....	P.26
3.3.3.4. L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE [CREER DES LIEUX DE VIE ET DE CULTURE PARTAGEE (CLUBS, FOYER)].....	P.26
3.4. AGIR SUR LES LOCAUX ET LEUR EQUIPEMENT POUR PERMETTRE DES LIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL SECURISES ET CONFORMES AUX EXIGENCES PEDAGOGIQUES EN VIGUEUR.....	P.27
3.4.1. ADAPTER LES LOCAUX A L'ERE DU NUMERIQUE.....	P.27
3.4.2. LA SECURITE : AGIR SUR LES LOCAUX ET METTRE EN PLACE UNE EDUCATION A LA RESPONSABILITE FACE AUX RISQUES (LE DUER, LE PPMS).....	P.28
ANNEXE 1 - LE CONTRAT D'OBJECTIFS (En attente de validation par le rectorat)....	P.30
ANNEXE 2 - LE RADAR DE PERFORMANCE DE L'ETABLISSEMENT.....	P.33
ANNEXE 3 - LE PROJET VIE SCOLAIRE (A REDIGER)	
ANNEXE 4 - LE PROJET DU C.D.I	
ANNEXE 5 - LE PROJET E.P.S.	
ANNEXE 6 - LE PROJET DE L'ASSOCIATION SPORTIVE	
ANNEXE 7 - LE PROGRAMME D'ACTION DU C.E.S.C.	
ANNEXE 8 - FICHE METIER	
ANNEXE 9 - GLOSSAIRE	

Projet d'établissement 2016 - 2019

Axe 1 - **PERMETTRE LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES**

Dans le cadre d'une école inclusive qui affirme que « tous les enfants sont capables d'apprendre et de progresser », favoriser la réussite du plus grand nombre.

1.1 Permettre à chaque élève de progresser à son rythme

1.1.1 La liaison CM2 - 6^{ème} :

Elle doit favoriser une entrée en 6^{ème} sans appréhension et permettre aux élèves de consolider leurs acquis pour aborder sereinement le cycle d'approfondissement (cycle 4).

Le conseil école-collège, réuni chaque année et présidé conjointement par le principal et l'I.E.N. du secteur, élabore chaque année un programme d'actions destinées à renforcer cette liaison en « **améliorant la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège** ».

Parmi toutes ces actions, on citera :

- une présentation du collège aux futurs élèves de 6^{èmes} et à leurs parents par l'équipe de direction à l'occasion d'une soirée organisée au mois de janvier ;
- une journée d'accueil (réservée aux élèves du secteur) des CM2 organisée au collège dans le courant du mois de mai avec un temps d'intégration au sein des classes de 6^{ème}, un déjeuner pris sur place et une visite guidée du collège ;
- l'organisation de temps pédagogiques d'observation entre les enseignants de CM2 des écoles primaires de secteur et ceux des équipes pédagogiques de 6^{ème} ;
- une rencontre organisée au mois de juin entre les professeurs des écoles et des personnels référents du collège (personnel de direction, C.P.E., professeur...) afin d'évoquer les situations des élèves nécessitant un suivi particulier (PPRE passerelle, PPS, PAP, problèmes comportementaux, sociaux ou familiaux...) ;
- La mise à disposition de nos locaux durant la dernière semaine du mois d'août pour permettre un stage de remise à niveau des CM2 volontaires encadrés par des professeurs des écoles.

1.1.2. L'entrée en 6^{ème} : mettre en place les conditions d'une intégration réussie.

La rentrée scolaire des 6^{èmes} fait l'objet d'une attention particulière. Afin d'installer, dès l'arrivée au collège, les conditions nécessaires pour bien « vivre ensemble », un accueil spécifique des 6^{èmes} est mis en place.

Une journée et demie d'accueil destinée à permettre l'appropriation des nouveaux outils (carnet de liaison, emploi du temps, manuels scolaires...) et l'éducation au « vivre-ensemble » leur est réservée en dehors de la présence de leurs camarades issus des autres niveaux. Animée conjointement par les professeurs, un personnel d'éducation ou de direction, elle est l'occasion d'un premier travail sur le règlement intérieur. Enfin, des activités sportives collectives sont organisées pour développer plus particulièrement l'esprit d'équipe, la solidarité, la coopération et les valeurs de respect.

Enfin, convaincus que de bonnes relations et une coopération active entre les familles et le collège favorisent la réussite des enfants, un accueil particulier des nouveaux parents a lieu dès le premier jour de la rentrée scolaire. Organisé en soirée, il doit permettre au plus grand nombre de découvrir l'établissement, ses projets et ses locaux.

1.13. Apporter, dès la 6^{ème}, une attention particulière aux élèves les plus en difficulté.

Un peu plus de 10% des élèves, porteurs de difficultés scolaires parfois anciennes, abordent le collège sans maîtriser les éléments du socle commun attendus en fin de CM2. Dernière année du cycle 3, la 6^{ème} doit être l'occasion d'une réponse pédagogique adaptée aux élèves les plus fragiles.

1.1.3.1. Le Programme Personnalisé de Réussite Educative passerelle (PPRE passerelle)

S'appuyant sur le constat réalisé en juin par les professeurs des écoles, les élèves bénéficiaires d'un PPRE passerelle sont répartis de façon égale au sein des différentes classes de 6^{ème} afin de bénéficier d'un suivi efficace de la part des équipes pédagogiques dès la rentrée. Informées des difficultés rencontrées par ces élèves, les professeurs développent des procédures adaptées à chaque élève.

Elaboré autour d'un nombre limité d'objectifs communs à toutes les disciplines, le PPRE passerelle permet d'organiser une prise en charge personnalisée des élèves concernés dans une période définie (quelques semaines au maximum). Destiné à conduire tous les élèves à la maîtrise du socle commun, il se concentre sur les apprentissages fondamentaux. Il concerne donc également le « savoir être ».

Le PPRE ne fait pas l'objet d'un temps particulier à l'emploi du temps. Le suivi et la prise en charge sont assurés dans, et hors de, la classe par l'ensemble des professeurs de l'équipe pédagogique et par le (ou la) C.P.E.

1.1.3.2. L'aide méthodologique et l'aide aux devoirs

Conformément aux horaires en vigueur à la rentrée 2016, le collège propose 3 h d'accompagnement personnalisé en sixième.

Ces heures permettent de s'adapter aux besoins de chacun pour acquérir les compétences attendues à la fin du cycle 3. Dernière année du cycle de consolidation, la 6^{ème} est une étape importante dans l'appropriation des méthodes propres au collège : prendre des notes, apprendre une leçon, faire des révisions, comprendre et rédiger un texte écrit, faire une recherche documentaire, etc.

De façon générale, l'ensemble des professeurs contribuent à apporter une aide méthodologique aux élèves qui découvrent leur nouvel environnement de travail.

Consciente de ces enjeux pédagogiques, les professeurs de lettres ont conçu des modules d'accompagnement personnalisé de façon à pouvoir « interagir » avec les autres disciplines en proposant un programme de type « lettres appliquées ». L'aide apportée dans ce cadre se veut notamment méthodologique et doit permettre aux élèves de mieux faire face aux exigences de l'ensemble des matières grâce à une meilleure maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, doté d'un demi-poste d'assistant pédagogique, l'établissement s'appuie sur cette ressource pour organiser des temps de co-intervention lors des séances d'A.P. Les classes de 6ème bénéficient toutes de cet appui pédagogique. La présence de l'assistant pédagogique doit permettre aux professeurs de mieux se consacrer aux élèves en besoin.

Enfin, pour répondre aux besoins des élèves en difficulté qui ne bénéficient pas de conditions de travail optimales à domicile, l'établissement met en place une aide aux devoirs encadrée par l'assistant pédagogique. Ouvert à tous les élèves, ce dispositif donne la priorité aux 6èmes.

Repérés par leurs professeurs principaux, après une information de leurs parents, ces élèves participent à ces études encadrées destinées à les aider dans l'apprentissage des fondamentaux.

1.2. FAVORISER LES PARCOURS INDIVIDUALISES

Le cycle 4 : cycle d'approfondissement

1.2.1. Généraliser les Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) à l'ensemble des niveaux

Outil pédagogique essentiellement utilisé en 6^{ème} en raison, notamment, de la liaison « école-collège » qui prévoit une continuité des PPRE passerelle entre le CM2 et la 6^{ème}, ce dispositif doit constituer une réponse communément partagée à tous les niveaux du collège.

Au-delà des heures d'accompagnement personnalisé appelées à se généraliser à l'ensemble des classes dès la rentrée 2016, le PPRE constitue une réponse collective aux difficultés rencontrées par les élèves les plus en besoin.

Les équipes pédagogiques s'appuient sur un diagnostic des forces et des faiblesses des élèves élaboré, autant que possible, avec l'appui du (ou de la) C.O.P.. Elles définissent quelques objectifs simples et transversaux pour mieux répondre aux difficultés des élèves.

Les parents seront systématiquement informés de ces objectifs et associés au dispositif.

1.2.2. Développer le tutorat pédagogique et éducatif

Plus largement, et au-delà de la seule prise en charge des élèves décrocheurs, le tutorat doit être développé et utilisé chaque fois que possible. Il est un moyen de répondre aux

difficultés posées par l'hétérogénéité importante de nos élèves. Son développement doit permettre de personnaliser la relation entre professeurs et élèves et entre pairs. Au regard des possibilités offertes par les emplois du temps, il convient donc d'installer les conditions propices à de tels moments entre élèves et entre adultes et élèves.

Pour encourager et soutenir une telle démarche, un volume d'heures de cartographie (marge d'autonomie budgétaire de l'établissement) sera réservé dans la DGH.

12.3. L'UNITE LOCALE D'INCLUSION SCOLAIRE (ULIS)

Implantée depuis 1999 dans l'établissement, l'ULIS scolarise des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Dans l'immédiat, en raison de leur handicap, ces élèves ne peuvent pas être accueillis dans une classe ordinaire et une admission dans un établissement spécialisé ne s'impose pas pour eux. En revanche, parmi eux certains peuvent être inscrits à temps partagé entre un EME (établissement médico-éducatif) et le dispositif.

Les élèves admis au sein de l'ULIS doivent être capables d'une part d'assumer les contraintes et les exigences minimales de comportement qu'implique la vie à l'école et d'autre part, d'avoir acquis ou d'être en voie d'acquérir une capacité de communication compatible avec des enseignements scolaires, les situations de vie et d'éducation collectives.

Ils sont accompagnés au quotidien par un professeur coordonnateur titulaire du 2CA-SH. Celui-ci (ou celle-ci), en lien avec l'enseignant référent, organise le travail des élèves en fonction des projets personnalisés de scolarisation de chacun. La situation des élèves, prévue pour une année scolaire, est donc révisée chaque année afin d'assurer un suivi cohérent de leur projet individuel de scolarisation.

A ce titre, chaque élève, selon ses possibilités, bénéficie de temps de scolarisation dans les classes ordinaires de l'établissement. Ainsi intégrés, ils peuvent effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche des autres élèves. L'un des objectifs étant de les faire participer le plus possible à la vie de la communauté scolaire.

Au regard de l'ambition générale de notre projet d'établissement, « Vivre ensemble au collège Marcellin Berthelot », il est clair qu'il s'agit ici d'une véritable richesse, à la fois vecteur de solidarité et d'innovation pédagogique. Chaque année, les enseignements sont ainsi pensés autour d'un projet qui fédère toutes les disciplines.

L'ULIS accueille des pré-adolescents et des adolescents qui peuvent donc tirer profit en milieu ordinaire d'une scolarité adaptée à leur âge et à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leurs difficultés.

Le groupe

L'Unité a pour vocation l'accueil de 10 élèves. Dans les faits 14 élèves sont scolarisés dans le dispositif. Les élèves qui quittent le dispositif à l'issue de leur année de troisième laissent place à des adolescents de 6ème qui vont démarrer leur cursus au collège. Tous les ans, le groupe est donc constitué d'élèves d'âges variés (de 12 à 15 ans) de la 6ème à la 3ème.

Les suivis / prises en charge

Tout enfant faisant partie de l'ULIS peut faire l'objet d'un suivi éducatif et/ou thérapeutique. Certains sont pris en charge par le SESSAD Bernadette Coursol avec qui un partenariat collègue-service a été signé ou par le SESSAD du Geist de Montreuil pour des suivis éducatifs, psychologiques, de psychomotricité, d'orthophonie... D'autres bénéficient d'un suivi (Orthophonie et thérapie) dans un CMP ; enfin, certains sont également suivis en privé (Orthophonie et thérapie).

L'emploi du temps des élèves s'établit du lundi au vendredi de 8h00 ou 9h00 à 16h30 ; les mercredis sont, dans la mesure du possible, gardés pour permettre les prises en charges des élèves et/ou pour des activités sportives ou culturelles. Il peut cependant y avoir des exceptions en fonction des besoins ou de l'emploi du temps personnalisé de l'élève (par exemple un élève peut finir plus tard ou venir le mercredi pour suivre des cours avec sa classe de référence).

Les élèves ont donc un emploi du temps personnalisé et sont amenés, en fonction de leur projet, à travailler en groupe entier ou en demi-groupe au sein de l'ULIS avec l'enseignant(e) du premier degré spécialisé(e), à travailler avec un ou des professeur(s) du collège en intervention ou à être intégrés dans une classe ordinaire. Un(e) AVS (auxiliaire de Vie Scolaire) intervient à temps plein sur le dispositif. Son rôle est d'aider à la mise en œuvre du projet des élèves soit au sein de l'Ulis soit en les accompagnants en inclusion.

Des interventions sont possibles avec des professeurs de collège dans les matières suivantes : Français, Mathématiques, Histoire-Géographie et Education à la citoyenneté, Technologie, Physiques/Chimie, Sciences de la Vie et de la Terre, EPS.

Des inclusions dans des classes ordinaires sont effectuées en Français, EPS, Physiques/Chimie, SVT, Technologie, Anglais... Celles-ci peuvent augmenter ou diminuer puisqu'elles sont réfléchies et évolutives en fonction du projet de chaque élève.

Une REE (Réunion d'équipe éducative) regroupant tous les partenaires se fait chaque année pour faire un point sur chaque projet individualisé des élèves, et pour le faire évoluer selon les besoins.

Pour garantir un bon suivi des élèves d'autres instances se réunissent régulièrement :

– **En interne :**

Des réunions avec les professeurs du collège sont organisées tous les 2 mois environ. Elles permettent de faire le point sur l'avancé des élèves qu'ils ont en inclusion et / ou en intervention. Les échanges avec le (ou la) professeur coordinateur de l'Ulis sont réguliers et ce dernier peut être amené à rencontrer certains collègues individuellement pour parler de cas spécifiques.

Des réunions d'équipe éducative sont organisées en présence du principal et/ou de la principale adjointe, du (de la) conseiller(e) principal(e) d'éducation, de l'infirmière, du médecin scolaire ainsi que de la conseillère d'orientation psychologue. En outre, les relations journalières entre tous ces acteurs permettent d'échanger régulièrement sur les élèves en dehors des temps « officialisés » de synthèses.

- A l'externe :

Des synthèses (à raison d'au moins une fois par mois) avec nos partenaires (les équipes éducatives et thérapeutiques de l'EME de Montreuil, du SESSAD B. de Coursol, du SESSAD du Geist de Montreuil ou de celui des adolescents de Vincennes ainsi qu'avec les directeurs et enseignants de SEGPA qui accueillent nos élèves en stage).

Enfin, les familles sont étroitement associées au parcours de leur enfant. Des échanges réguliers ont lieu par téléphone ou au collège avec ou sans RDV.

1.3. DONNER DU SENS AUX APPRENTISSAGES POUR ACQUERIR OU RETROUVER LE GOUT DU TRAVAIL PERSONNEL

1.3.1. Les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) ou la pédagogie du projet.

Au cycle 4, les élèves bénéficient d'enseignements pratiques interdisciplinaires.

Conformément au cadre légal, au moins 6 thèmes (dont 2 différents chaque année) seront traités par chaque élève au cours des trois années du cycle 4.

Dans ces conditions le collège a arrêté l'organisation des EPI suivante :

5 ^{ème}	Sciences, technologies et société	Transition écologique et DD
	Langues et cultures de l'Antiquité (mineure)	
4 ^{ème}	Langues et cultures étrangères	Culture et création artistique
3 ^{ème}	Information, communication et citoyenneté	Monde économique et professionnel
	Corps, santé, bien être et sécurité	

Proposés au cours des trois années du cycle 4, élaborés par les professeurs du collège, soumis à la validation du conseil d'administration, les « EPI » doivent être un levier véritable pour permettre à nos élèves de mieux comprendre le sens de leurs apprentissages grâce au décloisonnement disciplinaire et à la réalisation de projets, individuels ou collectifs, concrets.

C'est grâce à cette pédagogie de projet que tous les élèves doivent retrouver goût au travail et, notamment, au travail personnel.

La méthode de travail développée par les équipes pédagogiques devra notamment favoriser l'expression orale, la créativité et la participation ce qui doit conduire à valoriser un ensemble plus large de compétences que celles traditionnellement mobilisées pour les apprentissages.

Ce faisant, en plus de donner davantage de sens aux apprentissages, les « EPI » doivent concourir à donner également plus de plaisir aux élèves.

Enfin, en créant des passerelles entre les disciplines, ils contribueront à renforcer la cohérence de notre action et la cohésion des équipes pédagogiques.

1.3.2. Permettre un accompagnement personnalisé (A.P.) de tous les élèves.

Inscrit depuis plusieurs années à l'emploi du temps des classes de 6^{èmes} à raison de deux heures par semaine, l'accompagnement personnalisé est généralisé à l'ensemble des classes à compter de la rentrée 2016.

Désormais, chaque classe de 6^{ème} bénéficiera de 3h d'A.P. quand les 5^{èmes}, 4^{èmes} et 3^{èmes} en auront une ou deux à leur emploi du temps selon la répartition décidée en conseil d'administration. Offert à tous les élèves, ce temps pédagogique particulier doit permettre de mieux répondre à l'hétérogénéité de notre public.

Inclus dans les horaires disciplinaires, l'accompagnement personnalisé doit permettre de travailler "autrement" en organisant une pédagogie différenciée propre à permettre des temps de remédiation pour les plus fragiles et des temps d'approfondissement pour ceux dont les acquis sont jugés suffisants pour cela.

Même si les modalités d'organisation sont laissées à l'appréciation de chaque professeur, il s'agit donc ici de pratiquer une pédagogie différenciée ; il sera notamment intéressant de faire travailler l'ensemble de la classe à l'acquisition d'une même compétence en s'appuyant sur des textes ou des documents de niveaux différents.

La marge horaire confiée à chaque établissement (2 h 45 par classe en 2016 puis 3 h à compter de 2017) permettra des temps de co-animation (1 classe pour deux professeurs, 2 classes pour 3 professeurs,...) ainsi que la mise en place de groupes de besoin.

1.3.3. Développer l'usage pédagogique des nouvelles technologies pour permettre une meilleure différenciation pédagogique.

Profitant qu'aujourd'hui chaque salle de cours dispose au moins d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur ou d'un vidéoprojecteur interactif, l'usage pédagogique des nouvelles technologies doit s'intensifier. Au service de notre projet d'établissement, il doit favoriser, chaque fois que possible, la différenciation pédagogique et didactique nécessaire du fait de l'hétérogénéité du public accueilli.

Bien maîtrisé, il doit rendre plus efficaces les apprentissages et permettre notamment d'adapter le travail aux rythmes et aux besoins de chaque élève. En favorisant l'autonomie, il doit devenir un outil privilégié pour encourager l'implication plus active des élèves dans leurs apprentissages. Le numérique est alors au service de la pédagogie différenciée que nous souhaitons développer.

Cependant, un tel objectif ne sera véritablement atteint qu'avec la mise en place d'un équipement plus important à destination des élèves et qu'avec une formation accrue des professeurs.

Le dialogue avec le conseil départemental de la Seine-St-Denis en vue d'augmenter notre dotation en nombre de poste par élève et la mise en place d'aides négociées permettant une formation au numérique des équipes pédagogiques figureront parmi les priorités des 3 prochaines années.

Une fois maîtrisé et mis au service des apprentissages fondamentaux, le numérique peut et doit devenir un outil permettant de lutter contre l'échec scolaire.

1.4. Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire

Priorité nationale particulièrement prégnante en Seine-Saint-Denis, le décrochage scolaire fait l'objet d'une attention particulière dans notre collège.

Alors que l'établissement véhicule souvent l'image d'un collège plutôt favorisé et sans difficultés majeures, de nombreux indicateurs de vie scolaire (exclusion de cours, absences, rapports d'incident...) traduisent la fragilité réelle d'une partie de nos élèves (environ 20% de l'effectif du collège) qui, bien qu'inscrits dans nos effectifs, ont bien souvent abandonné toute ambition scolaire.

Selon la définition proposée par le site Eduscol « le décrochage est un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu un diplôme ». Au regard de nos taux de réussite au DNB ces dernières années, entre 12 et 15% de notre effectif sont concernés soit près de 90 élèves répartis sur l'ensemble des divisions. En outre, le décrochage ne se résume pas aux seuls élèves qui n'obtiennent pas leur diplôme en fin de 3^{ème}; de multiples facteurs interdépendants, parmi lesquels les résultats scolaires, l'environnement familial et plus largement la relation à l'école sont à considérer.

Afin de mieux coordonner la prise en charge des élèves les plus fragiles et possiblement décrocheurs un GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) se réunit 5 à 6 fois par an autour des membres de l'équipe de direction. Il comprend la conseillère principale d'éducation, l'assistante sociale, l'infirmière scolaire et la conseillère d'orientation. Ces réunions sont destinées non seulement à un partage d'informations mais aussi à une organisation efficace de la prise en charge des élèves en besoin.

1.4.1. Le groupe " Horizon " : un projet innovant pour lutter contre le décrochage scolaire

En outre, afin de mieux répondre à ce défi majeur qu'est le décrochage scolaire, l'établissement s'est doté d'un projet innovant fédérant des professeurs issus de plusieurs disciplines, la conseillère principale d'éducation et des assistants d'éducation.

Baptisé « Groupe Horizon », ce dispositif organise la création d'un L.A.T.I (lieu d'accueil temporaire individuel) au sein de l'établissement en proposant un accueil personnalisé

par demi-journée pour les « décrocheurs lourds ». Ils sont pris en charge par les personnels participant au dispositif (C.P.E., professeurs, assistants d'éducation, C.O.P.).

Des rencontres trimestrielles sont organisées par groupe d'élèves pour dresser un bilan des actions conduites et favoriser des échanges entre pairs.

Véritable colonne vertébrale de ce dispositif, le tutorat est pensé comme une réponse pertinente au décrochage scolaire. Il s'agit d'un tutorat pédagogique et éducatif.

1.5. Installer les conditions permettant une évaluation positive de tous les élèves

« Mettre en place une évaluation plus exigeante et plus bienveillante ». L'ambition affichée par le ministère de l'éducation nationale à l'occasion de la loi de refondation pour l'école rappelle avant tout que l'évaluation est un levier possible et nécessaire pour mieux faire face à la diversité du public accueilli.

Les enjeux ne sont pas nouveaux. Il s'agit de :

- faire de l'évaluation un outil de progrès en préférant une évaluation « positive » à une évaluation sélective ;
- supprimer le stress lié à l'évaluation et les atteintes à l'estime de soi et diminuer ainsi, pour les plus fragiles, le risque de démobilité voire de décrochage ;

La présence d'heures d'accompagnement personnalisé à tous les niveaux doit favoriser le développement de pratiques inspirées de **l'évaluation par contrat de confiance (EPCC)**.

Les heures d'accompagnement personnalisé doivent ainsi favoriser la préparation des évaluations. Cela passe par un protocole simple :

- l'annonce de l'évaluation à l'aide d'un document qui a valeur de « contrat » passé et dans lequel est précisé ce qu'il faut être capable de faire (exercices corrigés en classe) et ce qu'il faut connaître (liste de questions se rapportant au cours) pour bien réussir ;
- une séance en classe de préparation à l'évaluation pour venir en soutien à ceux qui ne peuvent pas être aidés à la maison. Cette séance de « questions-réponses » doit permettre à ceux qui ont des problèmes de compréhension de bénéficier d'une ultime remédiation juste avant l'évaluation ;
- le sujet de l'évaluation doit être de longueur « raisonnable » pour permettre à tous les élèves de finir dans le temps escompté. Des points seront réservés pour une activité ou une question « hors contrat » afin de valoriser les élèves qui terminent avant la fin du temps imparti.

Il ne s'agit donc pas de communiquer par avance le sujet du contrôle mais, au contraire, de signifier le plus simplement possible aux élèves ce qu'ils doivent travailler pour préparer efficacement l'évaluation.

1.5.1. Mieux valoriser les progrès et les réussites : reconnaître les efforts

Cette pratique d'évaluation sera librement utilisée par les professeurs. Soit systématiquement, soit ponctuellement et au moins avant chaque période qui précède des évaluations communes (en 4^{ème} et en 3^{ème}).

A travers cette pratique d'évaluation, il s'agit de mieux valoriser les réussites de chaque élève.

Pour ce faire et puisqu'agir sur l'évaluation elle-même ne suffira pas en soi à prévenir l'échec, il convient de mieux tenir compte **des efforts réalisés** par l'élève (avant-même que les progrès se traduisent à travers de meilleurs notes).

Dès que ceux-ci seront constatés et même s'ils sont légers, ils devront être reconnus et mis en évidence dans les appréciations portées sur les évaluations comme dans celles des bulletins trimestriels.

Par cette façon de procéder, on évitera le découragement des élèves qui n'obtiennent pas de meilleurs résultats. Dans certains cas, hormis en 3^{ème}, lorsque les professeurs jugeront la mesure pertinente et vertueuse pour l'élève, le bulletin trimestriel pourra être établi sans recours aux notes.

1.6. Conduire le maximum d'élèves vers le DNB

Même si elle ne conditionne pas l'accès au lycée en fin de troisième, l'obtention du brevet par un maximum d'élèves doit demeurer un objectif prioritaire.

Puisque parmi les éléments pris en compte pour l'obtention du diplôme une large part est faite au contrôle continu, les actions conduites en classe, notamment durant les heures d'accompagnement personnalisé, contribuent pleinement à l'atteinte de cet objectif. La période qui encadre les épreuves blanches de préparation à l'examen (DNB blanc) doit notamment faire l'objet d'un investissement particulier en classe durant l'A.P.

Par ailleurs, la conjonction de plusieurs des éléments énoncés ci-avant (pratique d'une évaluation formative plutôt que sommative, développement du tutorat) doit permettre la mise en place d'une dynamique vertueuse favorable à la réussite du plus grand nombre.

Le tutorat, entre adultes et élèves ou entre pairs, doit notamment être développé en direction des élèves dont le contexte familial ne favorise pas l'accès aux savoirs et qui sont souvent ceux qui restent « au bord du chemin ».

L'organisation d'épreuves communes en français, mathématiques et histoire-géographie dès la classe de quatrième et celle, en 3^{ème}, de deux brevets blancs, en janvier et en avril, contribuent à préparer les élèves à leurs épreuves écrites terminales.

S'approchant au plus près de la réalité « solennelle » de l'examen, l'organisation de ces épreuves blanches permet aux élèves de mieux maîtriser leur « stress » le jour venu.

De la même manière, la mise en place d'un oral de stage pour tous les élèves de 3^{ème} est un moyen destiné, notamment, à offrir à chacun l'opportunité de se confronter à un jury. Dans la perspective d'une réussite au DNB pour le plus grand nombre, c'est un moment important pour préparer efficacement l'épreuve orale d'histoire des arts.

Déterminé à mobiliser tous les élèves et leurs parents autour de la réussite au DNB, l'établissement a développé depuis quelques années un projet ambitieux de séjour pédagogique, « Se détendre pour mieux apprendre », axé autour des révisions des épreuves de fin d'année.

Enfin, l'organisation d'une soirée de remise des diplômes organisée chaque année, en novembre, contribue à valoriser cet examen auprès de tous les élèves.

1.7. Permettre à chacun d'obtenir une orientation choisie

Même si l'établissement affiche ces dernières années des taux d'orientation davantage conformes au public qu'il accueille (voir annexe 2), quelques élèves restent malgré tout sans solution à l'issue des phases d'affectation quand d'autres, au parcours parfois difficile, parviennent à être orientés « par défaut » plutôt qu'à s'« s'orienter ».

Le cadre institutionnel nous donne l'obligation de former et d'informer chaque élève pour qu'il puisse éclairer ses choix d'orientation, préparer son insertion professionnelle et gérer au mieux les différentes transitions auxquelles il aura à faire face tout au long de sa vie.

En découle, la nécessité de concevoir un parcours adapté à chaque cycle d'enseignement, en articulation avec les contenus disciplinaires, permettant un enrichissement des représentations des métiers et des formations pour tous les élèves et ce, quel que soit leur projet d'orientation.

1.7.1. Le parcours Avenir

Le parcours Avenir doit permettre à chaque élève de mieux comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations. Il doit aider chaque élève à élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle tout au long de ses 4 années passées au collège.

1.7.1.1. Des mesures pour les 6^{èmes}

Dernière année du cycle 3, l'entrée au collège permet à chaque élève de se familiariser avec des outils et des acteurs jusque-là absents de son environnement scolaire.

La découverte du C.D.I. et de ses ressources pédagogiques, notamment celles consacrées à la découverte des métiers est un premier temps du parcours Avenir de chaque élève. La présentation à chaque classe du (de la) C.O.P. (conseiller d'orientation psychologue) permet à chaque élève d'identifier un acteur clé de l'orientation.

1.7.1.2. Des mesures pour les 5^{èmes}

Première année du cycle 4, l'année de 5^{ème} coïncide avec l'apparition des E.P.I. (enseignements pratiques interdisciplinaires) à l'emploi du temps de chaque élève.

Dans la mesure où chaque E.P.I. doit donner lieu à une production concrète de la part des élèves, il sera intéressant d'établir, chaque fois que cela sera possible et pertinent, un lien avec les métiers. Les élèves pourront ainsi élaborer des « fiches métiers » correspondant au thème de leur E.P.I.

Une fiche métier « standardisée » (voir annexe 8) permet de réunir sur un même document les informations présentant un métier, son secteur d'activités, les métiers connexes à ce dernier et les formations y conduisant.

Après validation, les meilleurs travaux seront conservés dans un classeur situé au C.D.I. ou sauvegardés sur l'application FOLIOS développée par l'ONISEP.

En tout état de cause, chaque fois que cela sera possible une référence aux métiers sera faite (ex : E.P.I. sur le « commerce équitable » référence aux métiers des transports et de la logistique, du commerce).

L'année de 5^{ème} est également l'occasion d'une présentation détaillée du site de l'Onisep durant une heure de vie de classe animée par le professeur principal avec, dans la mesure du possible, le concours du (de la) C.O.P. ou du professeur documentaliste.

1.7.1.3. Des mesures pour les 4^{èmes}

Avant dernière année de la scolarité au collège, la 4^{ème} doit être l'occasion d'un travail plus approfondi autour de la découverte des métiers.

L'organisation par l'établissement et/ou le district d'un forum des métiers et des formations ouvert aux 4^{èmes} et 3^{èmes} est une première occasion de confronter chaque élève aux acteurs du monde professionnel. Ce sera également une opportunité supplémentaire pour chaque élève d'utiliser la fiche métier précédemment mentionnée.

Parce que les élèves en grande difficulté à l'entrée au collège ne parviennent pas tous à reprendre pied dans leur scolarité, la 4^{ème} révèle souvent des fractures scolaires profondes. Le 1^{er} trimestre doit être l'occasion d'identifier ceux qui présentent un risque réel de décrochage. Ces élèves (pas plus d'une dizaine maximum) seront réunis autour du (de la) C.O.P. en janvier pour se voir fixer une « feuille de route » simple leur permettant de travailler sur leur projet personnel d'orientation. Ils se verront notamment proposer des entretiens individuels de suivi avec le (la) C.O.P. Un travail sur « l'estime de soi » leur sera également proposé.

Enfin, si l'année de 3^{ème} est celle d'un premier choix d'orientation, celle de 4^{ème} doit donc être pensée de façon à éclairer au mieux ce choix. Pour cela, chaque classe de 4^{ème} sera l'objet d'une première information assurée par le (la) C.O.P. sur les voies de formations post-3^{ème} et sur les domaines d'études et les spécialités proposées par la voie professionnelle.

1.7.1.4. Des mesures pour les 3^{èmes}

Dernière année du parcours, l'année de 3^{ème} permet de poursuivre et d'achever les actions déjà mises en place. En outre, elle permet à chaque élève d'effectuer un stage d'observation en entreprise situé au mois de décembre et accompagné d'un oral destiné aussi bien à permettre un retour sur ce premier contact avec le monde professionnel qu'à développer les compétences orales de chaque élève. Conscients qu'il s'agit là d'un moment propre à accroître les inégalités car tous nos élèves ne disposent pas des mêmes possibilités d'accès à un stage, le collège s'organise pour nouer des contacts avec un vivier d'entreprises et proposer ainsi, à terme, l'équivalent d'une plateforme de stages. En outre, nos élèves peuvent s'appuyer sur le dispositif « mon stage de 3^o ». Mis en place par le conseil départemental de la Seine Saint-Denis il propose l'accès à un site Internet de mise en relation avec des entreprises.

L'information des classes déjà proposée en 4^{ème} sur les voies de formations post-collège et sur les domaines d'études et les spécialités de la voie professionnelle est reprise en début d'année et les entretiens individuels avec le (la) C.O.P et le professeur principal sont généralisés à l'ensemble des élèves.

La possibilité de proposer à l'ensemble des élèves un E.P.I. sur le thème du « monde économique et professionnel » est l'occasion de généraliser le principe d'une découverte professionnelle jusque-là proposée aux seuls élèves de l'option découverte professionnelle (D.P. 3 h).

Par ailleurs, convaincus que chaque élève réussira d'autant mieux son parcours avenir s'il est accompagné par sa famille, le collège propose chaque année une réunion d'information animée conjointement par l'équipe de direction et le (la) C.O.P. Elle est destinée à présenter aux parents les formations post-collège ainsi qu'à les éclairer sur les réalités de l'orientation et de l'affectation propres au secteur.

Enfin, dans le cadre des actions du district, les élèves participeront à des actions de découverte des formations et des lycées : sortie au forum des formations, rencontres avec les anciens élèves du collège désormais scolarisés dans les lycées du secteur (journée des ambassadeurs).

1.8. Permettre l'émergence de pratiques pédagogiques et éducatives innovantes

Parce que l'autonomie pédagogique des équipes est réelle et qu'au-delà des obligations nationales qui s'imposent à tous les fonctionnaires, l'établissement se doit d'adapter son action et ses pratiques aux particularités du public accueilli, il est nécessaire ici d'affirmer qu'une place doit être faite, chaque fois que possible, à l'émergence de pratiques pédagogiques et éducatives innovantes.

C'est le cas, par exemple, du " Groupe Horizon " chargé de lutter contre le décrochage scolaire.

Pour encourager une telle dynamique et soutenir les personnels qui sont force de proposition, l'équipe de direction organise et co-anime chaque année, lors des phases de fin d'année et de pré-rentree, des ateliers consacrés à des problématiques pédagogiques en lien avec le projet d'établissement. De ces temps communs de réflexion

peuvent émerger des propositions (classe sans note) qu'il s'agira alors de faire mûrir avant de les soumettre à la validation du conseil d'administration.

Enfin, pour soutenir la dynamique pédagogique nécessaire à la bonne marche d'un établissement, l'équipe de direction pourra avoir recours à des stages d'équipes en s'appuyant sur l'offre académique de formation et plus particulièrement sur les stages d'aide négociée.

AXE 2 - ETABLIR DES LIENS RENFORCES AVEC L'ENVIRONNEMENT ET CONTRIBUER À L'OUVERTURE CULTURELLE DE NOS ELEVES

Rappelé comme un principe, en introduction de ce projet, « Parce que l'établissement ancre nécessairement son action dans un cadre départemental, académique et national... », notre collège fait partie intégrante de son environnement économique, social, architectural...

A ce titre, il nous appartient de favoriser toutes les actions qui permettent d'ouvrir l'établissement « vers l'intérieur » (présence renforcée des parents d'élèves, interventions de partenaires extérieurs au sein du collège) et « vers l'extérieur » (sorties scolaires, séjours pédagogiques et appariements avec d'autres établissements, rencontres avec des artistes).

2.1. FAVORISER L'OUVERTURE CULTURELLE DE TOUS LES ELEVES

L'hétérogénéité de nos élèves rend indispensable le développement d'une offre pédagogique et culturelle permettant de combler les déficits culturels de certains pour contribuer à l'émergence d'une culture commune en termes de références.

Par la suite, la réappropriation de ces références culturelles dans les cours doit permettre de lutter contre l'échec et les inégalités scolaires.

2.1.1. Penser un parcours d'éducation artistique et culturelle pour tous les élèves

2.1.1.2. Permettre à chaque élève de fréquenter le CDI et de s'initier à la recherche documentaire

Lieu naturellement désigné dans l'établissement pour faciliter l'accès à la culture, le C.D.I. doit privilégier une organisation pédagogique et matérielle (horaires d'ouverture, règles d'accès au fonds documentaire...) permettant une fréquentation de ses locaux par le plus grand nombre. Grâce aux liens établis avec la vie scolaire et les professeurs des autres disciplines, le professeur documentaliste devra faciliter et encourager la fréquentation de ses locaux par ceux de nos élèves identifiés comme n'ayant pas chez eux un accès aisé à la culture.

Les élèves peuvent venir au C.D.I. soit seuls durant une heure de permanence, soit avec leur classe dans le cadre d'une séance pédagogique. Espace de travail, de lecture, centre de ressources documentaires, le C.D.I. est un lieu de formation.

Il devra donc, dès l'entrée au collège en 6^{ème}, contribuer directement à former davantage d'élèves à la recherche documentaire notamment par un apprentissage à l'usage raisonné des nouvelles technologies (utilisation des blogs, de Wikipedia, des moteurs de recherche sur Internet).

2.1.1.3. Permettre aux élèves de fréquenter des lieux de culture : faciliter les sorties au musées, au théâtre et au cinéma.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de chaque élève doit permettre, autant que possible, la rencontre directe avec des œuvres et des artistes.

Profitant d'une position géographique privilégiée facilitant les sorties en direction des lieux culturels de la capitale (musées, théâtres, monuments historiques...), le collège peut, en outre, s'appuyer sur une offre locale riche ; la ville de Montreuil dispose de lieux propres et attractifs (cinéma le Méliès, théâtre Berthelot, nouveau théâtre de Montreuil...).

Garant du principe de gratuité qui prévoit que les activités organisées durant le temps scolaire ne soient pas à la charge des familles, et conscient que l'accès à cette offre culturelle de proximité constitue une véritable opportunité à saisir, l'établissement dégage chaque année, sur son budget, les fonds nécessaires à l'organisation d'un maximum de sorties.

En outre, s'appuyant sur les aides allouées par le conseil départemental de Seine-St-Denis et sur l'offre de formation académique (3 journées par an et par enseignant participant au dispositif sont dégagées), il permet à plusieurs classes de profiter de l'opération « collège au cinéma ».

Enfin, signe de l'implication des professeurs de l'établissement dans cet objectif d'ouverture culturelle, chaque année plusieurs projets sont déposés dans le cadre de l'appel à projet du CD93 et de celui de la municipalité.

2.1.1.4. Permettre aux élèves de rencontrer des acteurs de la vie culturelle notamment à l'aide des projets « Art et Culture » soutenus par Conseil départemental de Seine Saint Denis

L'éducation artistique et culturelle doit privilégier le contact direct avec des œuvres, des artistes et des institutions culturelles et cela dans le cadre naturel des enseignements artistiques comme dans celui des actions éducatives.

Traduisant là encore un investissement important des professeurs pour faciliter l'accès de nos élèves à la culture, plusieurs projets sont développés chaque année en lien avec des partenaires culturels extérieurs. Une fois validés par les services du conseil départemental et de la DSDEN, ces projets permettent des temps de co-animation avec des artistes (acteurs, metteurs en scène, danseurs).

Grâce au financement alloué par le conseil départemental de Seine-St-Denis, chaque année, 3 classes profitent d'un projet « Art et culture ». Même si cela se fait de façon mesurée et limitée en raison des contraintes budgétaires présentes lors de l'élaboration du budget de fonctionnement de l'établissement, le collège mobilise tous les moyens

financiers à sa disposition pour la mise en œuvre de ces projets. L'O.C.C.E. (coopérative scolaire) contribue également pour partie à la réalisation de ces projets.

2.1.1.5. Développer des pratiques culturelles à l'intérieur du collège

Lieu d'apprentissage et de formation, le collège est avant tout un « lieu de vie ». A ce titre, il doit favoriser en interne l'ouverture culturelle de chaque élève.

Au-delà de l'accès au centre de documentation et d'information déjà présenté, il semble important de proposer une offre riche d'activités périscolaires sous la forme de clubs.

Malgré un assèchement des crédits d'accompagnement éducatif réservés en partie au financement de ces activités, le collège doit s'organiser sur ses fonds propres pour parvenir à maintenir une offre diversifiée. Cela passe notamment par la signature de conventions de partenariat avec des partenaires extérieurs (club d'échecs municipal, comité départemental de football américain...).

Enfin, l'OCCE et le collège doivent contribuer au maintien et au développement de clubs permettant aux élèves de s'investir dans des domaines annexes à leur scolarité : ciné-club, club journal, club scrabble, club de jeux de société...

2.2. Conforter le pôle d'excellence linguistique

2.2.1. Maintenir une offre diversifiée de langues vivantes : bilangue dès la 6^{ème}, langue rare dès la 5^{ème}

Objectif du précédent projet d'établissement, le développement d'une offre riche et diversifiée de langues vivantes a permis à d'inscrire nos élèves en bilangue « allemand-anglais » dès la 6^{ème} ; chinois et espagnol LV2 dès la 4^{ème}.

Réponse pédagogique adaptée à la diversité du public accueilli, le maintien de cette offre diversifiée doit être maintenu autant que permis.

Pour cela, il conviendra chaque année de prévoir un temps et des actions de valorisation de chacune des langues proposées afin de maintenir un vivier d'élèves suffisant pour justifier leur financement et leur évolution lors des phases de dialogue de gestion avec la hiérarchie départementale et académique.

Par ailleurs, la disparition annoncée de l'option « euro » doit être l'occasion d'un travail pluridisciplinaire élargi permettant de maintenir la dynamique à l'œuvre en anglais à travers les futurs E.P.I. (langue et civilisation).

2.2.2. Permettre l'apprentissage des langues anciennes (Latin et Grec) au plus grand nombre

Répondant à une demande constante de nos élèves et de leurs parents, l'apprentissage du latin et du grec s'est développé au point de compter suffisamment d'élèves pour justifier depuis plusieurs années le financement d'au moins deux groupes de langues anciennes par an et par niveau (latin en 5^{ème} et 4^{ème} et un de latin et un de grec en 3^{ème}).

Cela représente là encore une réponse pédagogiquement adaptée à l'hétérogénéité de nos élèves.

L'organisation rénovée des enseignements à compter de la rentrée 2016 doit permettre de maintenir cette offre afin d'en faire profiter le plus grand nombre possible d'élèves.

L'offre construite s'appuiera à la fois sur les opportunités offertes par les E.P.I. portant sur les langues et cultures de l'Antiquité ainsi que sur la possibilité de mettre en place un enseignement de complément ouvert à ceux qui veulent approfondir cet apprentissage au cours de leur scolarité.

2.2.3. Encourager l'organisation de séjours pédagogiques à l'étranger et en France

Offrant un réel potentiel pédagogique d'interdisciplinarité, les séjours pédagogiques sont un levier d'action véritable pour à la fois permettre la réussite du plus grand nombre et favoriser l'ouverture culturelle de tous.

Ils permettent à chaque élève de s'inscrire dans une exploitation pédagogique active de ce qui a été, ou sera étudié, en classe. Leur efficacité et le plaisir qu'ils donnent aux élèves en même temps que les compétences et les contenus qu'ils développent sont certains.

Pour cette raison, le collège met tout en œuvre, pédagogiquement et financièrement, afin de maintenir une offre de séjours pour le plus grand nombre. Les projets permettant à l'ensemble d'une cohorte d'y participer seront ainsi prioritaires. Ceux reposant sur un projet de classe ou de groupe (notamment linguistique) recevront également un avis a priori favorable sous réserve, bien évidemment, d'une validation par le conseil d'administration et d'un financement possible.

2.3. SOUTENIR ET DEVELOPPER L'E3D (ÉTABLISSEMENT EN DEMARCHE GLOBALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE)

Véritable enjeu du XXIème siècle, l'éducation au développement durable doit nécessairement être au cœur des priorités pédagogiques et éducatives de l'établissement. Il s'agit ainsi de former chaque élève à devenir un citoyen capable, en matière de développement durable, d'opérer les bons choix dans son existence personnelle et dans la société complexe dans laquelle il sera conduit à s'insérer. Partie intégrante des programmes propres à chaque matière, l'éducation au développement durable (EDD) permet d'appréhender le monde dans sa complexité, en prenant notamment en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.

Dans la mesure où elle irrigue toutes les disciplines, elle doit faire l'objet d'un déploiement véritable à l'occasion de la mise en œuvre des E.P.I. notamment à travers la thématique « transition écologique et développement durable ».

En outre, elle doit être l'un des axes d'action du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (C.E.S.C.). Dans ce cadre, une ½ journée banalisée sur ce thème est organisée pour sensibiliser et informer nos élèves et leurs parents aux enjeux environnementaux et écologiques.

Par ailleurs, la sensibilisation de tous au sein de l'établissement passe par la mise en place d'outils de tri (poubelles possédant des codes couleurs identiques à ceux proposés par la ville de Montreuil) et d'information (affiches réalisées par les élèves sur le thème des économies d'énergie).

A terme, le collège doit prétendre au label "E3D" signe d'une démarche globale de développement durable impliquant l'ensemble de la communauté éducative : enseignants de toutes les disciplines, élèves, personnels de direction, de santé et sociaux, d'entretien ainsi que les parents d'élèves et les partenaires de l'établissement.

AXE 3 – FAVORISER UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE À LA RÉUSSITE DE TOUS ET À L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Favoriser un climat scolaire de "qualité" c'est agir sur le bien-être des élèves et des adultes et, par conséquent, limiter les problèmes de discipline et favoriser l'amélioration des résultats scolaires.

Le climat scolaire s'intéresse donc à l'ensemble de l'organisation de l'établissement et à l'ensemble de ses acteurs. Il est nécessaire d'agir sur des facteurs aussi différents que la dynamique d'équipe, la justice scolaire, la qualité de vie au collège ou encore la coéducation.

3.1. PERMETTRE L'EMERGENCE D'UNE IDENTITE D'ETABLISSEMENT COMMUNE ET PARTAGEE

3.1.1. LE PROJET D'ETABLISSEMENT ET SON CONTRAT D'OBJECTIFS

Bien plus qu'un inventaire d'actions, le projet d'établissement se présente avant tout comme un outil fédérant l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Dès lors, il est un élément incontournable permettant l'émergence d'une culture commune et partagée de l'établissement. Décliné dans une forme simplifiée d'objectifs et d'actions, il doit guider l'activité quotidienne de l'établissement et contribuer à la rendre intelligible auprès de l'ensemble des partenaires et des parents d'élèves.

Le contrat d'objectifs qui le complète permet, pour sa part, de fixer des buts précis à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations nationales et académiques. Il affiche des indicateurs qui permettront de s'assurer de l'efficacité des actions engagées.

3.1.2. ASSURER LE RAYONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Contribuer au rayonnement de l'établissement, c'est garantir le renforcement de son identité auprès de tous les acteurs impliqués dans son fonctionnement : membres de la communauté éducative, comme partenaires directs et indirects. C'est également renforcer les liens avec ces mêmes partenaires.

3.1.2.1 LES OUTILS DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION EFFICACE ENTRE TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE ADAPTEE AUX EVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Profitant du développement des nouvelles technologies, le collège entend résolument inscrire sa communication dans le numérique. Sans délaisser le format traditionnel du

papier, il s'agira d'utiliser au maximum les outils désormais à notre disposition : site Internet, espaces numériques de travail, courriels, sms...

Tout doit être fait pour garantir une communication plus efficace entre tous (professeurs, parents d'élèves, élèves...).

3.1.2.2. CREATION D'UNE CHARTE GRAPHIQUE : LOGO ET SLOGAN PERSONNALISES

Attentifs au cadre national, académique et départemental dans lequel nous agissons, il semble néanmoins cohérent et utile de personnaliser nos outils de communication pour renforcer l'identité du collège à l'aide d'une charte graphique qui nous serait propre.

A cet effet, le collège a confié aux élèves eux-mêmes le soin d'élaborer un logo et un slogan définissant notre identité. Un groupe de volontaires encadrés par des professeurs a travaillé dans ce sens.

Le résultat sera soumis au vote de l'ensemble des élèves et des personnels avant d'être décliné sur nos différents outils de communication.

3.1.2.3. MODERNISER LE SITE INTERNET

Premier point d'entrée pour tous ceux qui découvrent l'établissement mais également pour ceux qui souhaitent trouver les dernières informations relatives à notre action quotidienne, le site Internet du collège doit être (re)pensé davantage comme un "guichet unique " permettant de trouver facilement les actualités de l'établissement les plus utiles. En cela, il doit se lire à l'inverse du précédent site qui segmentait les informations (un blog pour la direction, un pour le C.D.I., un pour l'A.S., etc.).

En tout état de cause, il devra faire l'objet d'une actualisation régulière.

Pour permettre un fonctionnement optimal du site, il conviendra d'organiser une veille annuelle en réunissant un groupe de suivi composé de personnels du collège mais également de parents d'élèves et d'élèves chargés d'interroger la pertinence des rubriques présentes sur le site.

3.1.2.4. FAVORISER LES ECHANGES PAR COURRIELS ET/OU SMS

L'évolution des moyens de communication actuels conduit logiquement les membres de la communauté pédagogique à être de plus en plus " connectés ".

Par conséquent, en lieu et place des traditionnels courriers, les courriels et les sms doivent devenir nos principaux outils de communication.

Bien évidemment, et notamment dans la relation "parents-professeurs", ils ne remplacent pas le lien direct qu'offre un rendez-vous. Mais ils facilitent un même niveau d'information entre tous et contribuent, en cela, à une réponse partagée aux problématiques rencontrées par les élèves.

3.1.2.5. UTILISER LES RESEAUX SOCIAUX

Conséquence logique d'une communication par Internet, l'usage des réseaux sociaux doit être développé.

Le collège s'est ainsi doté d'un compte twitter depuis 2015 et d'un compte Facebook depuis 2016. En plus de permettre une communication avec un plus large public, ces nouveaux outils peuvent et doivent permettre de conserver un lien utile avec nos anciens élèves. Il s'agit ici de créer une communauté d'individus partageant la même histoire.

Ce lien “ intergénérationnel ” doit contribuer à renforcer l’identité de l’établissement.

3.1.3. ASSOCIER PLUS ETROITEMENT TOUS LES PARENTS A LA REUSSITE DE LEURS ENFANTS

Pour favoriser la coéducation inscrite dans la loi de refondation de l’École, il convient de rendre effectif le droit d’information et d’expression des parents en les aidant à se familiariser avec le collège et ses enjeux.

Dans ces conditions, la période des élections des parents d’élèves au conseil d’administration fera l’objet d’une attention particulière.

L’objectif affiché du collège est de construire une école accueillante et bienveillante pour les familles.

Pour cela le collège s’engage à :

1. assurer des séances d’information pour les parents :
 - dès le premier jour de l’année scolaire les nouveaux parents d’élèves sont conviés par l’équipe de direction à une visite guidée et commentée de l’établissement ;
 - dès les premiers jours de l’année scolaire, le (la) principal(e) ou son adjoint(e) assure(nt) une présentation des conditions dans lesquelles la rentrée s’est effectuée face aux membres de(s) l’association(s) des parents d’élèves ;
 - dans les 15 jours suivants la rentrée, les équipes pédagogiques se présentent aux parents et leur expliquent leurs méthodes de travail. Il s’agit notamment de donner des conseils et des indications méthodologiques pour mieux accompagner la scolarité de chaque enfant ;
 - à la fin du 1er et du 2ème trimestre, une remise commentée du bulletin trimestriel est assurée par les professeurs (organisées le samedi matin, ces rencontres doivent permettre à tous les parents de se déplacer au collège). Quel que soit le bulletin de l’élève, il conviendra de mener une réflexion pour que ces instants demeurent des moments conviviaux ;
 - durant le 2ème trimestre, une réunion d’information destinée à présenter les enjeux de l’orientation et de l’affectation est organisée par l’équipe de direction et le (la) C.O.P. pour les parents d’élèves de 3^{ème} ;
 - en janvier, une réunion à destination des parents d’élèves de CM2 est organisée par l’équipe de direction pour présenter le collège aux futurs parents de 6ème.
2. Diffuser chaque année un organigramme simplifié de l’établissement présentant les principales personnes ressources du collège.
3. Diffuser le plus tôt possible en début d’année les principales dates du calendrier de l’année scolaire afin de permettre aux parents de s’organiser pour prendre part chaque fois qu’ils le peuvent à la vie de l’établissement.
4. Réunir les instances (conseils de classe, d’administration, CHS, etc.) à des heures conciliables avec les contraintes des familles.
5. Favoriser la mise à disposition “ d’espaces parents ” dédiés aux rencontres individuelles et collectives.

3.2 METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE SANTE ET DE CITOYENNETE

Si le collège est avant tout un lieu de transmission des savoirs académiques, il est également un lieu de vie qui contribue à la socialisation des élèves notamment par une pratique organisée de la citoyenneté et la mise en œuvre d'une éducation à la santé.

Le C.E.S.C., comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, est chargé de définir et d'évaluer le programme d'actions mis en œuvre chaque année. Il réunit des personnels d'éducation, sociaux et de santé ainsi que des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves.

3.2.1. ÉDUQUER A LA CITOYENNETE

Les actions d'éducation à la citoyenneté mises en œuvre dans le cadre du C.E.S.C. sont nombreuses (voir annexe 7). Elles contribuent toutes à soutenir les points suivants :

3.2.1.1. La transmission des valeurs de la république

Au terme de son parcours scolaire, chaque élève devra avoir conscience notamment de la valeur de la loi et par conséquent avoir conscience de ses droits et de ses devoirs ; discuté chaque année en commission permanente et voté en conseil d'administration, le règlement intérieur du collège permet à chaque élève de s'approprier et de respecter les règles de vie commune. Il est le premier outil de transmission des valeurs de la République. Il rappelle également la place essentielle de la vie scolaire dans le bon fonctionnement du collège.

La transmission des valeurs fondamentales de la République passe logiquement par une appropriation par les élèves de la devise " liberté, égalité, fraternité " et des valeurs universelles que sont le respect de la dignité des êtres humains et de la liberté de conscience. Comme rappelé par l'article L 111-1 du code de l'éducation : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs ».

Les actions développées par le C.E.S.C. viseront ainsi à mieux lutter contre l'intolérance, le racisme et l'antisémitisme et contre toute forme de discrimination ou de harcèlement. Il conviendra également de mettre en œuvre des actions contribuant au respect d'une égalité entre les filles et les garçons.

3.2.1.2. L'éducation aux médias à l'information

La formation à la citoyenneté passe par la capacité de l'école à rendre les élèves capables de jugement et d'esprit critique. Dans un monde " interconnecté " et de fait complexe, les élèves devront être davantage éduqués aux médias et avoir conscience de la place et de l'influence de ces derniers dans la société.

Si toutes les disciplines contribuent à développer la compétence à s'informer, produire ou publier de l'information, il sera utile et nécessaire de développer des actions

spécifiques permettant aux élèves d'avoir un usage autonome des médias et de devenir, demain, des " cyber citoyens " éclairés et responsables.

Pour sensibiliser les élèves aux médias et à la presse, le collège propose notamment un atelier "journal" animé par le professeur documentaliste. Ce journal, intitulé le " MB des ados ", fait l'objet d'une édition papier et numérique (blog).

Par ailleurs, chaque année, le collège prend part à la Semaine de la presse et des médias à l'école organisée par le ministère de l'éducation nationale. C'est l'occasion, notamment, de mettre à la disposition de tous les élèves des titres de presse (quotidiens, magazines).

Enfin des partenariats (associations agréées, police nationale...) permettent de mettre en place des actions pour sensibiliser nos élèves aux dangers de l'Internet ou pour les amener à une meilleure connaissance des bases de programmation informatique (code week).

3.2.1.3. La formation à la sécurité routière (ASSR)

Parce que le risque routier constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de plus de 10 ans, l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire est intégrée aux programmes. Elle est marquée par le passage de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR). Comme tous les collèges, notre établissement prépare et organise les épreuves correspondantes. Elles sont organisées au cours du 3ème trimestre (le niveau 1 est évalué en fin de 5ème; le niveau 2 en fin de 3ème).

3.2.1.4. Le respect des locaux et des personnels

Pour garantir un climat scolaire propice à l'épanouissement personnel et à la réussite de tous les élèves, un travail de sensibilisation au respect des locaux doit être mené dès l'entrée au collège.

Profitant des actions conduites auprès des élèves de 6ème, il conviendra dès les premiers jours de l'année, de présenter à chaque classe les agents techniques chargés de l'entretien des locaux. Il s'agira notamment d'insister sur leur place au sein de la communauté éducative dont ils sont membres à part entière.

L'objectif ici étant de permettre une meilleure connaissance du rôle de chaque agent dans la vie du collège : restauration, nettoyage des salles de classe, des couloirs, des escaliers, des toilettes... et, par là-même, d'obtenir un plus grand respect du travail réalisé.

De leur côté, les personnels ATTEE (adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement) exerceront leurs missions, pleinement conscients d'être des membres à part entière de la communauté éducative. A ce titre, ils seront vigilants à établir une relation de qualité avec les élèves et seront encouragés à prendre une part active au sein des projets éducatifs ou pédagogiques chaque fois que cela sera possible.

Enfin, conformément au règlement intérieur, et dans une visée éducative, tout élève surpris en train de dégrader les locaux ou le matériel de l'établissement pourra être sanctionné par un travail d'intérêt général ou contraint d'assurer le remboursement de l'objet détérioré.

3.2.2 EDUQUER A LA SANTE

Dans ce domaine, comme dans tous ceux qui contribuent à la construction individuelle et sociale des élèves, l'école a une action complémentaire au rôle premier joué par chaque famille.

Les actions d'éducation à la santé mises en œuvre dans le cadre du C.E.S.C. (voir annexe 7) s'articulent notamment autour des priorités suivantes :

3.2.2.1. L'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité est un apprentissage de l'altérité, des règles sociales, des lois et des valeurs communes. A ce titre, elle est l'affaire **de tous**. Le plus souvent cependant elle est le fruit d'un travail en lien avec les enseignements et notamment avec ceux des sciences et vie de la terre. L'infirmière scolaire aidée, chaque fois que cela sera matériellement possible et pertinent, par des partenaires de santé, prend une part active aux actions développées en complément des enseignements.

L'éducation à la sexualité traite :

- des questions de santé publique (grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles dont le VIH /sida) ;
- de la construction des relations entre les filles et les garçons et d'une culture de l'égalité ;
- des problématiques relatives aux violences sexuelles, à la pornographie ou encore à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes.

3.2.2.2. La prévention des conduites addictives

La prévention des conduites addictives figure au rang des priorités de l'Ecole. Si des fiches pédagogiques développées par le ministère de l'éducation nationale permettent d'accompagner les équipes dans ce travail (<http://eduscol.education.fr/cid81510/fiches-pedagogiques-pour-la-prevention-des-conduites-addictives.html>), le collègue, aidé en cela par l'infirmière scolaire et le (ou la) C.P.E., doit s'employer à développer un programme d'actions permettant d'aborder l'addiction au tabac, à l'alcool, aux drogues ou encore aux jeux vidéos et à l'Internet.

3.2.2.3. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE EDUCATION NUTRITIONNELLE

Le collège est un lieu privilégié pour permettre à chaque élève d'acquérir des habitudes alimentaires adaptées. En lien avec les enseignements dispensés notamment en sciences et vie de la terre ou en éducation physique et sportive, l'éducation nutritionnelle permet de proposer à chaque élève des conduites alimentaires favorables à sa santé tenant compte de l'environnement familial, social, culturel et économique de chacun.

L'éducation nutritionnelle devra encourager un travail mettant en lien des professeurs notamment de S.V.T. et d'E.P.S. avec les membres de l'équipe éducative – infirmière, gestionnaire, personnels de restauration éventuellement assistés par des intervenants extérieurs. Elle peut prendre la forme d'actions visant, par exemple, à mettre en place

une collation matinale pour tous les élèves d'un niveau (il s'agira de composer, réaliser et prendre à leur côté un petit-déjeuner équilibré).

Il s'agit d'une véritable opportunité de promouvoir un travail pluri catégoriel contribuant ainsi au développement d'un climat scolaire positif.

3.2.2.4. LA PROMOTION DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES POUR TOUS : L'ASSOCIATION SPORTIVE (A.S.)

Animée par les professeurs d'E.P.S. de l'établissement, complémentaire des enseignements d'éducation physique et sportive, l'association sportive du collège permet aux élèves qui le désirent de pratiquer plusieurs sports tout au long de l'année, à raison de 3 heures chaque semaine (le mercredi après-midi). Les activités y sont pratiquées dans un but compétitif et de loisirs.

Promouvant les valeurs du sport (respect, contrôle et dépassement de soi, fairplay), elle permet aux élèves qui la fréquentent de développer des compétences citoyennes et de santé.

Elle favorise notamment la baisse des incivilités, la socialisation, « le vivre ensemble » (notamment à travers ses activités de " sport co "), la prise de responsabilité (elle permet chaque année à des élèves de se former et d'exercer en tant que jeune officiel).

En raison du coût raisonnable et maîtrisé de l'adhésion, elle permet à tous les élèves, d'y participer. Elle totalise depuis plusieurs années un taux d'inscription situé entre un quart et un tiers des élèves inscrits au collège. Ce succès associé aux objectifs qu'elle poursuit lui confie un rôle majeur dans le développement d'un climat scolaire positif et dans l'épanouissement personnel des élèves. Il est donc important de garantir son bon fonctionnement et la pérennité de ces actions.

3.3. LE PROJET VIE SCOLAIRE : PERMETTRE AUX ELEVES DE S'INVESTIR DANS LEUR VIE SCOLAIRE

Chef(fe) du service de " Vie scolaire ", le (ou la) conseiller(e) principal(e) d'éducation du collège se situe à la " croisée " de plusieurs chemins (parents, élèves, professeurs, agents, équipe de direction...), il (ou elle) occupe donc un rôle central dans le bon fonctionnement de l'établissement et dans la réussite des élèves.

Le (ou la) C.P.E. a pour mission " de placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel " (circulaire n°82-402 du 28 octobre 1982). Il (ou elle) doit contribuer à " mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui, de refuser la violence " (décret 2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au socle commun).

Pour ce faire, il (ou elle) doit travailler en partenariat avec l'ensemble des membres de la communauté éducative. Afin de guider son action, il (ou elle) s'appuiera sur un projet de Vie scolaire (voir annexe 3) articulé avec le projet d'établissement.

Parmi les axes prioritaires de ce projet on trouvera les points suivants :

3.3.1 LUTTER CONTRE LES RETARDS ET L'ABSENTEISME

Les retards et l'absentéisme, lorsqu'ils sont très prononcés, peuvent être une manifestation d'un processus de décrochage scolaire. Pour autant, toutes les absences ne sont pas significatives d'un tel processus. Il convient de distinguer absence et absentéisme.

Est considéré comme absentéiste un élève qui a " manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins quatre demi-journées dans le mois ".

La plupart des absences peuvent être résorbées par un suivi quotidien et rigoureux du phénomène. Pour ce faire, l'établissement s'appuie sur la mise en place d'un outil d'appel en ligne permettant de gagner en immédiateté et en efficacité dans le traitement et la gestion des absences.

Dès lors que le phénomène prend de l'ampleur, le protocole d'alerte défini (voir Annexe 3 - projet vie scolaire) sera mis en place.

Même si le (ou la) C.P.E. est le premier référent en charge du suivi des retards et des absences, pour être efficace, la lutte contre les retards et le phénomène d'absentéisme doit être collective.

La mise en place d'un E.N.T. (environnement numérique de travail) permet désormais à tous (parents, professeurs, assistante sociale, infirmière, C.O.P.,...) de suivre en temps réel le profil "vie scolaire" d'un élève. Il est donc possible à chacun d'agir auprès de l'élève lui-même pour évoquer cette problématique si elle se pose.

Ce regard partagé doit favoriser également la saisine du « groupe horizon » chargé de lutter contre le décrochage scolaire.

3.3.2. LUTTER CONTRE LES INCIVILITES

Les " années collège " représentent un temps particulier dans la construction individuelle de chaque élève. L'adolescence est un moment particulier où nos élèves seront amenés à vivre des situations " nouvelles " notamment sur le plan psycho-affectif. L'adaptation à ces nouveautés peut s'avérer difficile pour certains qui développent par conséquent des comportements inadaptés se traduisant parfois par des incivilités (violences verbales ou physiques, dégradations).

Le règlement intérieur définit clairement un protocole de réponse et surtout une gradation des réponses que chacun devra impérativement respecter pour donner une plus grande cohérence à notre action quotidienne.

3.3.2.1 Répondre de manière éducative, collective et concertée aux manquements au règlement intérieur.

Une fois encore plus les réponses seront partagées entre tous les membres de la communauté éducative, plus efficace sera notre action.

Pour cela, il importe que chacun (parents, professeurs, agents) s'implique dans l'appropriation du règlement intérieur. Chaque nouveau professeur se verra confier une copie du règlement intérieur, lequel figurera également sur le site Internet du collège.

A chaque rentrée scolaire, les parents d'élèves, notamment ceux dont les enfants font leur entrée au collège (en 6ème mais également dans les autres niveaux) seront invités à un atelier de lecture commentée du règlement intérieur animé par un membre de l'équipe de direction et/ou le (ou la) C.P.E.

En outre, un calendrier spécifique élaboré à chaque rentrée scolaire, permet à toutes les classes de disposer d'un temps prolongé avec le professeur principal. A cette occasion, ce dernier, aidé en cela par un membre de l'équipe de direction ou le (ou la) C.P.E., consacrerá un temps dédié à l'appropriation du règlement intérieur par les élèves lors d'un atelier sur le "vivre ensemble".

Enfin, pour favoriser des réponses mesurées et adaptées aux fautes commises par les élèves, une commission sanction est organisée chaque semaine. Elle réunit l'équipe de direction et le (ou la) C.P.E et, autant que possible, un professeur. Cette organisation permet de prendre le recul nécessaire afin, notamment, d'organiser la procédure contradictoire demandée par les textes. Bien évidemment, même si la sanction est prise en différé, la faute est notifiée à l'élève au moment où les faits se produisent

3.3.3. FAVORISER LES MESURES DE RESPONSABILISATION

L'appareil disciplinaire du collège prévoit une gradation des sanctions.

Pour ceux dont le comportement les conduit à recevoir des sanctions répétées, nous sommes amenés, chaque année, à prononcer des exclusions temporaires de la classe ou de l'établissement.

Afin de limiter les moments de " rupture ", le collège s'emploiera à nouer des partenariats favorisant l'accueil des élèves exclus et permettant la mise en œuvre de mesures de responsabilisation. C'est l'objet notamment de la convention signée avec le M.R.S. (module de réintégration scolaire) mis en place par la municipalité de Montreuil.

Les ATTEE, adjoints techniques des établissements d'enseignement, prennent également une part active dans l'encadrement des sanctions faisant suite à une dégradation des locaux (travail d'intérêt général).

3.3.3.4. L'ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET L'ORGANISATION DE LA PAUSE MERIDIENNE (CREER DES LIEUX DE VIE ET DE CULTURE PARTAGEE (CLUBS, FOYER))

Malgré des contraintes fortes au niveau des locaux ne permettant pas de dégager un espace suffisant pour installer un foyer des élèves, l'établissement doit tout faire pour encourager la mise en place d'activités péri-éducatives durant la pause méridienne. Elles contribuent directement à l'installation d'un climat scolaire positif.

C'est pour cette raison notamment que les partenariats d'accompagnement éducatif permis grâce au soutien du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports devront être poursuivis et, si possible, développés.

Disposant d'un nombre d'assistants d'éducation insuffisant pour dégager une personne de l'équipe de vie scolaire en vue d'animer des activités situées durant le midi-deux, le collège cherchera à s'appuyer sur les possibilités de recrutement offertes par l'agence du service civique pour créer un poste dédié à l'animation péri-éducative.

3.4. AGIR SUR LES LOCAUX ET LEUR EQUIPEMENT POUR PERMETTRE DES LIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL SECURISES ET CONFORMES AUX EXIGENCES PEDAGOGIQUES EN VIGUEUR

Doté d'une bâtisse vieille de plus d'un siècle, le collège Berthelot, malgré une apparence extérieure attractive en raison du " prestige " des structures datant du IIIème empire, apparaît aujourd'hui (au XXIème siècle!) souvent inadapté aux exigences du public accueilli. Salles mal insonorisées, cour de récréation et couloirs exigus, nombre de postes informatiques par élève insuffisants...

Dans un contexte d'augmentation des effectifs (à la rentrée 2015, le collège affiche une structure de 24 divisions et une Ulis pour près de 600 élèves) et d'emplois du temps davantage contraints par la nature et le nombre de projets pédagogiques, cette réalité structurelle pèse négativement sur l'action quotidienne de l'établissement.

Le plan « Ambition collèges » porté par le conseil départemental de la Seine-St-Denis prévoit la rénovation de 80 collèges d'ici à 2020.

Il doit concerner notre établissement et à ce titre permettre, progressivement de répondre à certaines de nos problématiques notamment en définissant de nouveaux espaces de vie (foyer des élèves) et des pôles pédagogiques repensés (pôle sciences, pôle artistique...).

Il s'agira donc au cours des prochaines années d'engager un dialogue privilégié avec la collectivité territoriale de rattachement afin de garantir que les besoins de chaque partie (élèves et professeurs bien sûr mais également agents et personnels administratifs) soient entendus et pris en compte.

3.4.1. ADAPTER LES LOCAUX A L'ERE DU NUMERIQUE

Lancé à la rentrée 2015 par le ministère de l'éducation nationale le plan numérique pour l'éducation prévoit que les élèves et les enseignants soient progressivement dotés d'équipements mobiles et de ressources numériques au cours des prochaines années.

Si la responsabilité de la collectivité territoriale de rattachement est ici clairement engagée, l'établissement, conscient de l'enjeu notamment pédagogique puisqu'il s'agit permettre le développement de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage, s'engage à soutenir la mise en place de ces nouveaux outils y compris par un effort sur nos propres moyens si ceux-ci sont suffisants (fonds de roulement).

3.4.2. LA SECURITE : AGIR SUR LES LOCAUX ET METTRE EN PLACE UNE EDUCATION A LA RESPONSABILITE FACE AUX RISQUES

(LE DUER, LE PPMS...)

Condition indispensable au bon fonctionnement de l'établissement, la sécurité des biens et des personnes doit être assurée à chaque instant. C'est une priorité qui relève de la responsabilité du chef d'établissement. Il doit notamment veiller au bon état des lieux. Sous son autorité, le (ou la) gestionnaire, aidé(e) en cela par l'ouvrier professionnel de maintenance, a mission de veiller à l'entretien courant des locaux, des installations et des matériels, ce qui est particulièrement important pour la prévention des risques.

L'élaboration annuelle du budget de l'établissement tiendra compte de ces obligations et assurera les moyens nécessaires notamment à la passation des contrats d'entretien et à l'achat du matériel permettant à l'ouvrier professionnel de maintenance d'assurer les réparations indispensables.

Conscient, sur ces questions liées à la sécurité, qu'il doit engager un dialogue nourri avec la collectivité territoriale de rattachement, le collège s'est doté depuis 2015 d'un **D.U.E.R.** (document unique d'évaluation des risques).

Ce document devra être réactualisé régulièrement et au moins une fois par an notamment au regard de ses locaux " vieillissants ". Dans ces conditions, l'équipe de direction du collège devra régulièrement rappeler à l'ensemble de ses personnels qu'une vigilance collective doit s'exercer afin de signaler toute déféctuosité pouvant causer un accident. Cela passe par la mise en place de procédures formalisées diffusées chaque année à l'ensemble des personnels.

Enfin, dans un monde complexe où les risques se multiplient, il convient conformément à nos obligations d'aller « au-delà ». L'établissement devra ainsi s'organiser pour élaborer et mettre en place dans les meilleurs délais un P.P.M.S., **Plan Particulier de Mise en Sûreté et d'organiser des exercices permettant de vérifier son efficacité.**

Destiné à répondre à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur, ce document devra surtout être l'occasion de travailler à développer chez nos élèves les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours. Des exercices de mise en sûreté devront donc être proposés au moins une fois par an à l'ensemble de la communauté éducative. Le carnet de liaison sera modifié en conséquence et intégrera les dispositions propres au P.P.M.S.

Pour toutes ces raisons, le collège Berthelot attache une importance particulière à ce que la commission d'hygiène et de sécurité soit réunie chaque année. Elle est chargée de «faire toutes propositions utiles au conseil d'administration en vue de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement... » (Article L. 421-25 du code de l'éducation).

Au-delà d'une action sur les locaux, la sécurité passe également par la mise en œuvre d'une éducation face aux risques.

Travaillé chaque année par le biais d'exercices d'évacuation, le risque incendie est à ce jour correctement travaillé. Il conviendra néanmoins d'améliorer régulièrement la mise à disposition des documents ressources.